Insee Flash
Pays de la Loire

N°26
Juillet 2015

Un niveau salarial modéré en lien avec le profil des emplois

Dans les Pays de la Loire, les salaires sont relativement peu élevés dans les secteurs privé et semi-public comparés aux autres régions françaises. Cela s'explique surtout par la structure du tissu productif régional et donc par le profil des emplois composé d'une part importante d'ouvriers et d'une moindre proportion de cadres et de professions intermédiaires. Au sein de la région, les salaires varient fortement selon le secteur d'activité, du simple au double entre le commerce, l'agriculture ou le tourisme d'un côté, et, l'énergie, les activités financières et d'assurance ou l'information et la communication de l'autre. Le salaire croît avec le niveau de qualification et avec l'âge.

Louisa Hamzaoui, Insee

En 2012, un salarié ligérien sur deux est rémunéré moins de 10,3 euros net de l'heure, contre 10,9 euros au niveau métropolitain. Ce salaire horaire net médian *(définitions)* situe la région au 13e rang des régions métropolitaines, légèrement en deçà du salaire horaire net de 10,4 euros observé en province. Les régions présentant les niveaux de salaire les plus élevés sont celles possédant des métropoles, ou situées proche de Paris ou des frontières de l'est de la France.

Entre 2009 et 2012, le salaire horaire net médian a davantage progressé dans la région. Hors inflation (de + 5,9 % sur la période), il a augmenté de 1 % en 3 ans contre + 0,3 % à l'échelle métropolitaine.

1 Des salaires plus faibles dans les Pays de la Loire

Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle (en %) et salaire horaire net médian (en euros)

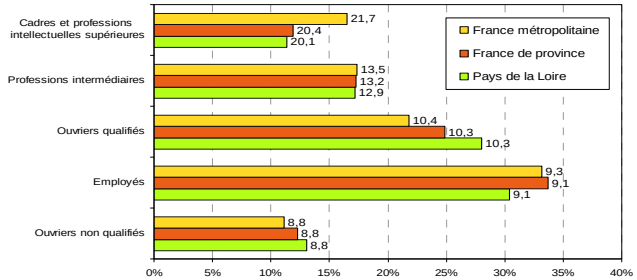

Lecture : les ouvriers qualifiés représentent 28 % des salariés des Pays de la Loire et 22 % de ceux de la France métropolitaine. La moitié des ouvriers qualifiés des Pays de la Loire perçoit moins de 10,3 euros de l'heure, contre 10,4 euros en France métropolitaine.
Source : Insee, DADS 2012 - Fichier postes au lieu de travail.

La catégorie socioprofessionnelle comme principal déterminant des disparités de salaire

Les différences de niveau de salaire entre les Pays de la Loire et la France métropolitaine s'expliquent en grande partie par le profil des emplois. Dans la région, les postes d'ouvriers sont surreprésentés par rapport à la France métropolitaine, 41 % contre 33 % *(figure 1)*. À l'inverse, les postes de cadres sont moins présents, ils occupent 11 % des postes de la région contre 16 % au niveau métropolitain.

De plus, les salaires médians des cadres et des professions intermédiaires des Pays de la Loire sont moins élevés qu'en France métropolitaine. Ils disposent respectivement des 5e et 4e salaires médians les plus faibles de France de leurs catégories. Les écarts sont moindres pour les ouvriers qualifiés et les employés qui présentent respectivement les 10e et 11e salaires les moins élevés de France. Les ouvriers non qualifiés, quant à eux, sont rémunérés à un niveau comparable à celui de la France métropolitaine.

Les disparités salariales sont importantes entre catégories socioprofessionnelles. Les cadres perçoivent un salaire horaire net médian 2,3 fois supérieur à celui des ouvriers non qualifiés. Entre les deux, les employés sont rémunérés 5 % de plus que les ouvriers non qualifiés mais 13 % de moins que les ouvriers qualifiés.

Toute catégorie socioprofessionnelle confondue, les femmes perçoivent un salaire horaire net médian inférieur de 14 % à celui des hommes. Cela s'explique en partie par le fait qu'elles sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à occuper des postes peu qualifiés, 67 % d'entre elles occupent des postes d'employés ou d'ouvriers non qualifiés contre 27 % pour les hommes.

Des différences de salaire entre secteurs d'activité en lien avec le profil des salariés

Les secteurs d'activité employant des salariés à haut niveau de qualification offrent les salaires médians les plus élevés. Le secteur de l'énergie (cokéfaction et raffinage), avec un salaire horaire net médian de 20,2 euros, est le plus rémunérateur de la région *(figure 2)*. Toutefois, il concerne seulement 1 121 postes, soit 0,1 % des emplois de la région. Viennent ensuite l'information et la communication et les activités financières, deux secteurs employant de nombreux cadres et qui affichent des salaires médians de respectivement 14,3 et 14,0 euros de l'heure. À l'opposé, l'agriculture et l'hébergement-restauration, recrutant essentiellement des employés, présentent les salaires médians les plus faibles de la région, respectivement 8,3 et 8,7 euros de l'heure. Le commerce et les services aux entreprises, deux secteurs figurant parmi les plus recruteurs de la région, possèdent les 4e et 5e salaires médians les plus faibles de la région, respectivement de 9,5 et 9,9 euros de l'heure.

Les salaires sont d'autant plus dispersés que le niveau de qualification augmente. Le rapport interdécile *(définitions)* passe de 2,7 dans les activités financières à 1,5 dans l'hébergement-restauration. Cependant, les salaires médians ligériens sont inférieurs de 20 % aux salaires métropolitains dans l'information et la communication, de 9 % dans les activités financières et de 11 % dans la fabrication d'équipements.

Le revenu salarial augmente avec l'âge

En 2012, dans les Pays de la Loire, les salaires horaires nets médians sont inférieurs à tout âge aux salaires métropolitains *(figure 3)*. Jusqu'à l'âge de 45 ans, les ligériens perçoivent des salaires médians comparables à ceux de province mais supérieurs à ceux de Bretagne et de Basse-Normandie. À partir de 45 ans, les salaires ligériens augmentent moins vite que les salaires provinciaux. Ils se rapprochent ainsi en niveau des salaires bretons et bas-normands.

Le niveau de rémunération augmente avec l'expérience profesionnelle, donc avec l'âge. Ainsi, les jeunes de 18 à 25 ans perçoivent un salaire horaire net médian inférieur de 28 % à celui des 36-45 ans.

Les salariés de plus de 55 ans, quant à eux, gagnent 6 % de plus que les 36-45 ans. La plus forte rémunération des seniors s'explique par leur plus grande propension à occuper des postes de cadres. ■

3 Les salariés ligériens moins bien rémunérés que ceux de province à partir de 35 ans

Salaire horaire net médian selon l'âge du salarié (en euros)

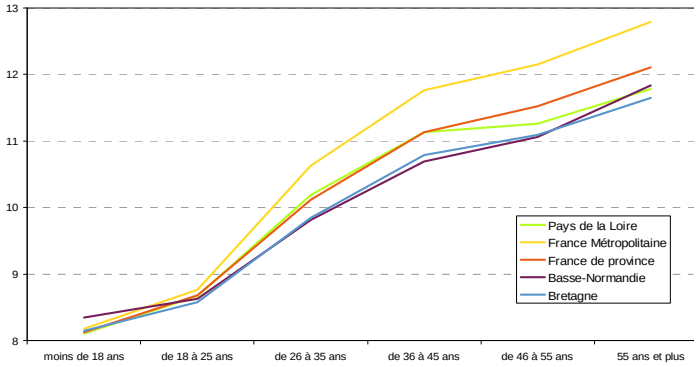

Source : Insee, DADS 2012 - Fichier postes au lieu de travail.

Définitions et sources

Les salaires annuels et les effectifs sont connus grâce aux Déclarations annuelles de données sociales (DADS) que les entreprises adressent chaque année à l'administration (hors fonction publique, associations et formes particulières d'emploi).

Le salaire horaire net de tout prélèvement s'entend net des cotisations sociales, y compris la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Il ne comprend pas la participation et l'intéressement placés sur un plan d'épargne entreprise (qui ne sont pas imposables).

Le salaire horaire net médian est le salaire horaire net qui partage les postes des salariés en deux groupes : la moitié des salariés de la population considérée gagne moins, l'autre moitié gagne plus. **Le premier décile (D1)** est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires. **Le neuvième décile (D9)** est le salaire au-dessus duquel se situent 10 % des salaires. **Le rapport interdécile D9/D1** met en évidence les disparités salariales entre les plus riches et les plus pauvres.

2 Des salaires médians plus élevés dans le secteur de l'énergie

Répartition des emplois par secteur d'activité et principaux quantiles de salaire

	Emplois		Salaire horaire net (en euros)			Rapport interdécile
Secteur d'activité	Nombre	%	Médian	1er décile	9e décile	
Agriculture, sylviculture et pêche	32 828	3,1	8,3	7,3	11,6	1,6
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	18 124	1,7	12,9	9,0	24,0	2,7
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	66 698	6,4	10,2	7,9	15,2	1,9
Cokéfaction et raffinage	1 121	0,1	20,2	12,7	29,3	2,3
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques, de machines	35 599	3,4	12,3	8,8	22,0	2,5
Fabrication de matériels de transport	27 612	2,6	12,6	9,0	21,8	2,4
Fabrication d'autres produits industriels	119 769	11,4	10,8	8,2	18,1	2,2
Construction	108 038	10,3	11,3	8,4	17,4	2,1
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	206 581	19,7	9,5	7,7	16,2	2,1
Transports et entreposage	76 203	7,3	10,4	8,1	17,4	2,1
Hébergement et restauration	58 973	5,6	8,7	7,7	11,3	1,5
Information et communication	32 745	3,1	14,3	9,0	23,6	2,6
Activités financières et d'assurance	49 411	4,7	14,0	9,1	24,6	2,7
Activités immobilières	12 459	1,2	10,8	8,0	18,7	2,3
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	120 878	11,6	9,9	7,6	18,8	2,5
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	53 149	5,1	10,6	7,9	17,6	2,2
Autres activités de services	26 027	2,5	8,7	7,3	15,3	2,1
Ensemble des secteurs	**1 046 215**	100,0	**10,3**	**7,9**	**18,4**	**2,3**

Source : Insee, DADS 2012 - Fichier postes au lieu de travail.

Insee des Pays de la Loire
105, rue des Français Libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication :
Jean-Paul Faur

Rédacteur en chef :
Sylvain Duverne

Bureau de presse :
02 40 41 75 89

ISSN 2275-9808
© INSEE Pays de la Loire
Juillet 2015

Pour en savoir plus :

- *Emploi et salaires*, *Insee Références*, Édition 2014.
- A. Rodrigues, *Égalité professionnelle femmes-hommes dans les Pays de la Loire : état des lieux*, Insee Pays de la Loire, *Études*, n° 131, Avril 2014.
- V. Molina, *Des salaires relativement peu élevés en Bretagne*, *Insee Analyses Bretagne*, n° 8, Novembre 2014.

Insee
Mesurer pour comprendre